

Barrages : les pêcheurs se disent bafoués par leur fédération

La Truite saint-hilaire a tenu son assemblée générale à la salle du marché couvert dimanche 5 février, sous la présidence de Jean-Pierre Jéglot, en présence du député Guénhaël Huet, du conseiller général Jacky Bouvet et du président de la communauté de communes Gilbert Badiou. Malgré les mauvaises conditions météorologiques, les pêcheurs ont répondu présent à l'assemblée générale. Le président a présenté le rapport d'activité 2011.

3 000 truites ont été déversées en rivières entre novembre 2011 et février 2012. L'association qui compte actuellement 1 055 pêcheurs, a constaté une perte de 36 pêcheurs sur la saison. En 2011, 1 123 cartes de pêches ont été vendues : 1 038 cartes de société et 85 cartes plan d'eau, ainsi que 241 timbres EHGO (Entente halieutique du Grand Ouest). Les comptes de l'association restent sains.

Deux tonnes d'alevinages

Des alevinages, "près de 2 tonnes au total", sont prévus les 8 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai et 3 août ainsi que des alevinages au plan d'eau du Prieuré en truites Arc en ciel les 8, 16 et 30 mars, 13 et 27 avril, 11 mai et 10 août. Les tarifs restent inchangés pour la saison. Après lecture du budget, les



Photo Dapont

Les élus ont répondu à toutes les observations concernant l'avenir des barrages et le développement de la vallée de la Sélune.

pêcheurs ont posé beaucoup de questions sur l'avenir des barrages et le développement de la vallée de la Sélune.

Tous les pêcheurs présents estiment avoir été bafoués par les membres du conseil d'administration de la Fédération de la Manche, favorables à l'arasement des barrages, qui ont pris leur décision sans s'adresser à la base. "La ministre se fait manipuler par des associations qui sont loin du problème de la Sélune et ne proposent que la démolition des barrages hydroélectriques. Ces mêmes

associations ne se posent aucune question sur l'avenir de notre vallée, de la meilleure qualité de l'eau et du remplacement hydroélectrique par des énergies renouvelables", a fustigé Jean-Pierre Jéglot. "Nous ne pouvons admettre d'être les otages de ces arrangements, et surtout pas que les populations de la vallée de la Sélune puissent devenir des victimes de ces arrangements", ont indiqué les élus. "La destruction des barrages entraînerait des risques importants d'inondation pour plusieurs communes situées en aval".

Le Standard Libre 11 février 2012

La baie du Mont menacée par l'arasement des barrages



L'arasement des barrages lâcherait dans la baie plus de sédiments que ce que la mer en apporte en un an.

Le démantèlement des barrages de La Roche-qui-Boit et de Vezins ne concerne pas uniquement l'amont de la Sélune. L'Association des amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont Saint-Michel (Ageb) pointe du doigt les effets dévastateurs d'un arasement des barrages en aval, dans la baie. L'association a fait part de ses préoccupations au ministre de l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, dans un courrier daté du 23 janvier. Selon Marie-Claude Manet, présidente de l'Ageb, "l'envoi

de sédiments accumulés derrière les barrages, estimés à deux millions de m³, accélérerait l'ensablement de la petite baie (Genêts-Vains) et les abords du Mont". Chaque année, entre 900 000 et 1,5 million de m³ de sédiments sont déposés par la mer dans la baie.

Au regard de ces données, l'Ageb trouve "incohérent" d'engager d'importants travaux pour libérer le Mont des sables, et d'envisager au même moment de lâcher un volume important de sédiments

dans la baie. Marie-Claude Manet enfonce le clou en indiquant que les sédiments piégés au pied des barrages renferment des métaux lourds qui finiront en bout de course dans la baie du Mont.

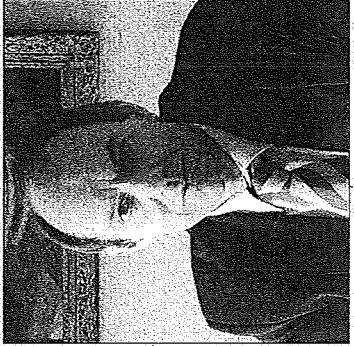
Étonnant quand on sait que les collectivités littorales ont réalisé d'énormes investissements pour mettre aux normes leur station d'épuration afin d'assurer des rejets de haute qualité. Dans son courrier à la ministre, l'Ageb insiste sur le caractère unique de la baie du Mont.

La Flande Libre 11 février 2012

QUESTIONS À...

Les barrages de la Sélune en débat populaire

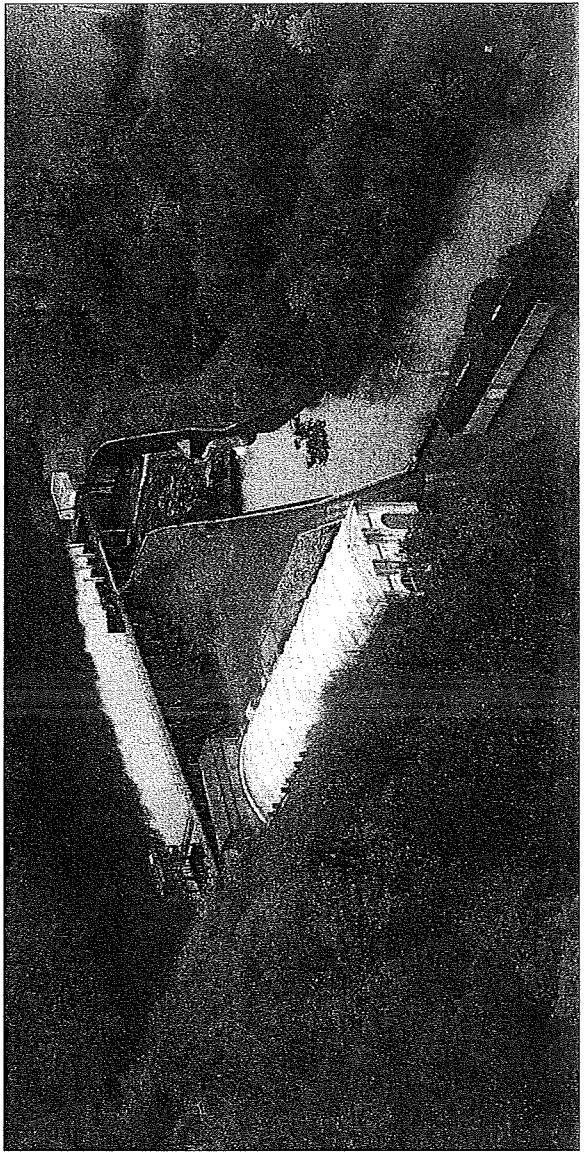
Le député maire d'Avranches est à l'initiative de trois réunions publiques.

**Pourquoi manifester pour le maintien des barrages ?**

"La décision du ministère de l'Ecologie est brutale et injuste. Il s'agissait d'une promesse faite à des associations écologistes lors du Grenelle de l'Environnement. Cela m'a été confirmé par deux ministres, Chantal Jouanno et Eric Besson. La décision est injuste, d'autant plus que les raisons sont mauvaises. Les barrages peuvent servir à rétablir la qualité de l'eau et il existe des techniques aléatoires pour permettre la remontée des saumons. Par ailleurs, l'arasement des barrages va amener la pollution dans la baie du Mont-Saint-Michel."

Quels sont les objectifs de ces trois réunions publiques ?

"Mardi 7 février à Ducey, il est question de sécurité publique. L'arasement des barrages pourrait provoquer des inondations sur ce secteur en cas de crue. Le 10 février à 20 h 30 en mairie à Saint-Hilaire, il sera surtout question d'argent. Alors qu'il a été très difficile de débloquer 3 millions

Les Amis de la Sélune s'impatientent

Le barrage de La Roche qui-Boit vu du ciel. Les Amis de la Sélune sont favorables à l'arasement.

naturation des sites qui consistera à enlever les deux barrages. L'association des Amis de la Sélune, forte de ses 50 organisations locales, nationales et internationales, s'agace de ce retard et déclare : "Faute de la décision rapide et attendue de l'Etat, "les Amis de la Sélune" s'interrogent sur l'utilité de poursuivre leur travail avec ce dernier. Est-il nécessaire de rappeler que les obligations à assurer la libre circulation des poissons migrateurs datent de 1986 ?".

Le barrage de La Roche qui-Boit programme au 16 février. Ils rappellent aussi à l'article 3.4 de la Convention d'engagements pour le développement d'une hydro-électricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques à la suite du Grenelle de l'environnement, signée le 23 juin 2010 : "Les deux barrages sur la Sélune, Vézins et La Roche-qui-Boit, se révèlent infranchissables par les poissons migrateurs, et en particulier les saumons... Il est en conséquence décidé de procéder à une opération exemplaire de re-

union au ministère avec les élus

ait été encore reportée. Elle est

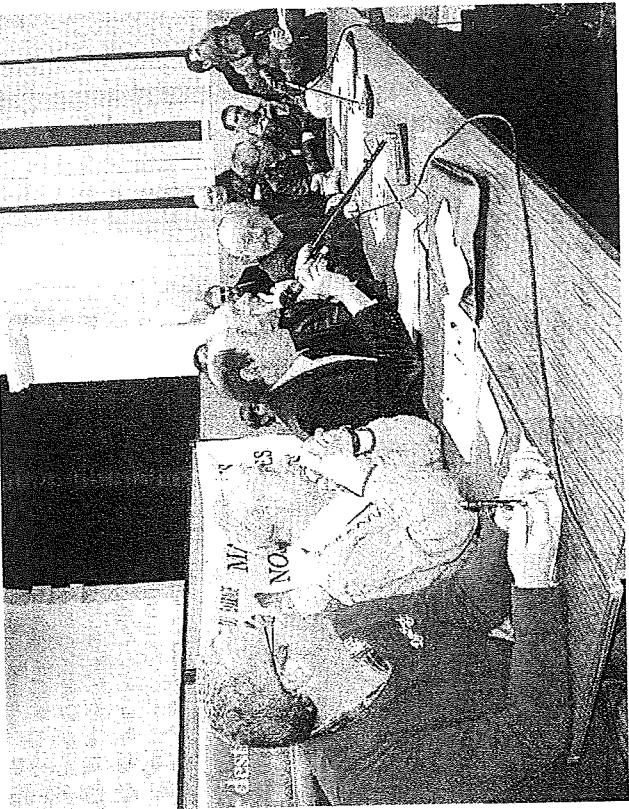
Première réunion publique des partisans des barrages

« Imbécillité, scandale, manipulation ! » Mardi soir, à la mairie, les mots n'étaient pas trop forts pour qualifier la décision de l'Etat de supprimer les barrages de Vézins et de la Roche-qui-Boit. C'était la première des trois réunions publiques organisées dans le secteur par sept élus locaux et le président des Amis du barrage. Plus de 250 personnes se sont déplacées.

Novembre 2009, Chantal Jouanno, alors secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, annonce que les barrages dans le cadre d'un « plan d'action national pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau », vont être supprimés. « Ce plan d'action national est une supercherie, s'est indigné Guénaël Huet, député maire d'Avranches. En réalité, la décision de leur effacement est le fruit d'un marchandage entre le ministère de l'Ecologie et les associations écologistes qui refusaient de siéger au Grenelle de l'Environnement. Il a fallu leur donner des gages : nos barrages. »

Quant à la qualité de l'eau de la Séline que la suppression des barrages devrait, à long terme, améliorer, « qui, dans cette salle, peut prétendre que les barrages sont responsables de la pollution ? Cette responsabilité, c'est nous tous, industriels, agriculteurs et particuliers, qui la portons. »

La migration des saumons alors ? « La Séline, malgré ces deux barrages, est la deuxième rivière à saumons de France. Sa voisine la Sée est une rivière libre, mais où les saumons rencontrent des



Érick Goupil, maire d'Isigny-le-Buat ; John Kaniowski, président des Amis du barrage ; Guénaël Huet, député maire d'Avranches ; Henri-Jacques Dewitte, maire de Ducey ; Michel Gérard, maire de Poilley et d'Isigny-le-Buat, Louis Desloges, ont présidé la réunion.

Personne pour le contredire. Et pour cause. Mardi soir, à Ducey, les anti-barrages, s'ils étaient présents, n'ont pas pris la parole. Les barrages auront-ils la vie sauve ? Les élus ont rendez-vous le 16 février au ministère de l'Environnement.

Guénaël Huet, député maire d'Avranches ; Louis Desloges, conseiller général d'Isigny-le-Buat ; Érick Goupil, maire d'Isigny-le-Buat ; Jacky Bouvet, conseiller général de Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Gilbert Badiou, maire de Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Henri-Jacques Dewitte, conseiller général maire de Ducey ; Michel Gérard, maire de Poilley et John Kaniowski, président des Amis du barrage, organisent deux autres réunions publiques : vendredi 10 février à 20 h 30 à la mairie de Saint-Hilaire-du-Harcouët et mardi 14 février à l'Espace culturel d'Isigny-le-Buat.

Lire aussi page 7.

signalés par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) ne correspondent pas à ceux calculés par EDF. »

À cette inquiétude d'une montée non maîtrisée des eaux s'ajoutent des arguments économiques. « Les barrages sont source d'emplois, de revenus et d'énergie renouvelable. Leur destruction aurait un prix exorbitant. Nous devons les maintenir », a conclu le président des Amis du barrage, John Kaniowski. Il a été abondamment applaudi.

Des locaux inquiets
Les riverains s'inquiètent des risques d'inondation accrus provoqués par la suppression des barrages. C'est aussi l'inquiétude de Michel Gérard, maire de Poilley, commune particulièrement concernée. « Les barrages préviennent les crues et régulent le débit de la Séline. » L'Etat, qui n'avait pas prévu d'étude sur les risques d'inondation, a dû, sous la pression des élus locaux, travailler le sujet. Copie à revoir. « Les débits entrants

Ouest-France 9 février 2012

Les barrages du Sud-Manche mobilisent

Mardi soir, à Ducey, une réunion publique a permis aux défenseurs des barrages du Sud-Manche de se compter.



Stéphane Goutro

Mardi soir, à Ducey, les défenseurs des barrages du Sud-Manche ont fait salle comble et prouvé leur mobilisation.

Depuis 2009, date à laquelle Chantal Jouanno, alors secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, annonçait que les barrages du Sud-Manche allaient être « effacés », le Sud-Manche ne décolère pas. Les anti-barrages poussent à la roue pour que la décision annoncée se concrétise. Les pro-barrages, eux, n'ont de cesse de fourbir tous les arguments en faveur de leur maintien.

Mardi soir, à Ducey, à l'initiative de sept élus locaux et du président des Amis du barrage, John Kaniowski, une réunion publique a permis à ses organisateurs de compter leurs troupes et de mobiliser avant leur rendez-vous le 16 février au ministère de l'Environnement.

250 personnes à Ducey

La soirée de mardi a été bien fréquentée mais elle n'a rien appris de bien nouveau aux 250 personnes tassées dans une salle trop petite. Les défenseurs des barrages, n'ayant trouvé personne à qui s'opposer, ont redit ce qu'ils ont toujours dit.

Les barrages ? Victimes d'un marchandage entre le ministère de

l'Écologie et les associations écologistes qui refusaient de siéger au Grenelle de l'Environnement. L'eau de la Sélune polluée ? « Oui mais par les industriels, les agriculteurs et les particuliers, pas par les barrages. » La libre circulation des saumons ? « Regardez la Sée voisine, une rivière libre. Où sont les saumons ? »

Dans l'assistance, des riverains ont dit leur inquiétude d'être exposés à des risques d'inondation accrus. « Les barrages préviennent les crues et régulent le débit de la Sélune. » Ce n'est pas leur seule vertu. Ils sont, a rappelé le président des Amis du barrage, « source d'emplois, de revenus et d'énergie renouvelable. Sans parler de leur destruction qui aurait un coût exorbitant. »

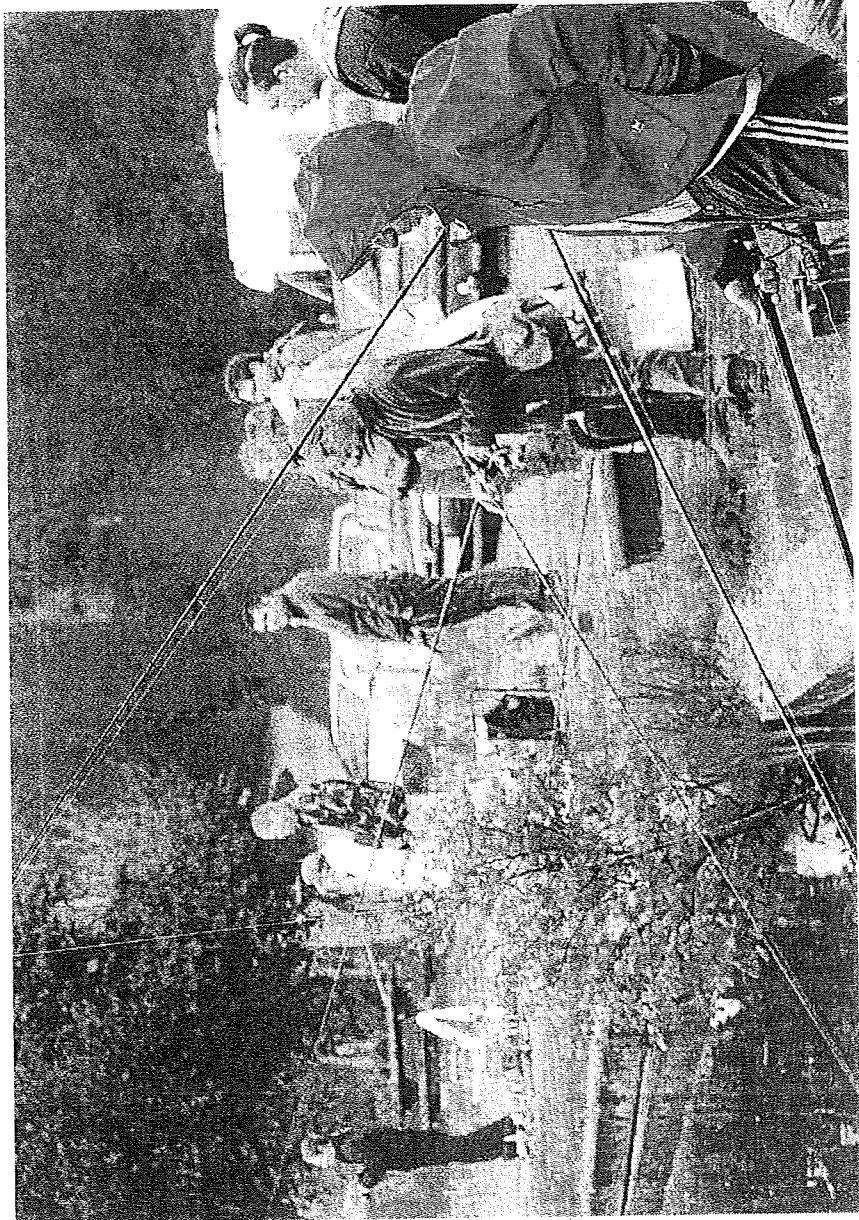
Vendredi 10 février à 20 h 30, à la mairie de Saint-Hilaire-du-Harcouët et mardi 14 février, à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat, ont lieu les deux prochaines réunions publiques à l'adresse des partisans des barrages.

D'ab. France 6 9 février 2012

Pêcheurs de l'Avranchin : « Nous gardons nos 3 A »

Les pêcheurs de l'Avranchin ont les pieds dans l'eau et la tête au soleil, même par temps couvert.
Leurs effectifs sont stables, les finances claires.

Entretien



Marc
Madelaine,
président des
pêcheurs de
l'Avranchin.

Vous avez tout d'un président heureux ?

Et j'ai toutes les raisons de l'être. Notre association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (APPMA) se porte, sans être trop optimiste, bien. Il suffit, pour s'en apercevoir, de regarder le nombre de nos sociétaires : il est stable. Nous étions 669 en 2010 et 667 la saison passée. Si nous devions résumer la situation, je dirais que nous, nous gardons nos trois A. A comme amitié, A comme aquatique, le milieu de notre passion, et A comme argent, le nerf de la guerre pour des rivières et des poissons de qualité.

Votre plan d'eau ouvre en même temps que la pêche en 1^{re} catégorie ?

Non. L'ouverture en rivière est fixée, selon arrêté préfectoral, au 10 mars à 8 h. Notre plan d'eau de Fumécon ouvre, lui, samedi 11 février à 9 h pour permettre aux scolaires de venir pêcher durant les vacances. Il sera à nouveau fermé le 23 février à 18 h, pour rouvrir le 10 mars, à 8 h.

Des rivières de qualité, donc de gros travaux ?

Effectivement et c'est là le gros morceau de notre budget. C'est aussi un fort investissement personnel de la part de nos sociétaires. Ils ont passé deux

dates. 2008, l'État ne renouvelle pas la concession EDF et ordonne le démantèlement avant décembre 2013. En 2010, la cour d'appel administrative de Nantes met EDF en demeure d'appliquer toutes les dispositions de nature à assurer la libre circulation des poissons migrateurs. La décision finale de renouveler ou non la concession revient maintenant à la ministre de l'Environnement et l'application de cette décision au préfet. Je respecterai cette décision. Point.

Le plan d'eau de Fumécon ouvre dès le 11 février à 9 h. Les jeunes en vacances pourront ainsi se livrer à leur activité

la pêche en France, comme de la fédération départementale : libre circulation de l'eau et des poissons. La guéguerre qui s'est déclarée entre les Amis des barrages et les Amis de la Sélune n'est pas bonne et en rien productive. Que chacun défende ses idées et ses intérêts me paraît tout à fait nécessaire, mais tout ceci doit se faire dans le respect mutuel.

Mais encore ?
Je me contenterai de rappeler deux

Votre position sur l'arasement des barrages de la Sélune ?
Pour être franc, cette question ne concerne pas directement notre association. Mais ma position, et celle de notre bureau, sont calquées sur celle de la fédération nationale pour